



L'aide TUVAS'OUÛ, qu'est-ce que c'est ?

C'est un **remboursement partiel des trajets d'accès aux soins** sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération et au-delà, dans la limite de 50 km.

Cette aide sociale rembourse jusqu'à **7 trajets** (aller-retour) à hauteur de **200 € maximum par trajet** réalisé entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2025.

Le trajet est **obligatoirement effectué par un prestataire habilité choisi par l'utilisateur**.

Qui peut en bénéficier ?

Les **résidents principaux** du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération **sous conditions de ressources et répondant à l'un des critères suivants** :

- être âgé de moins de 10 ans ou plus de 85 ans
- avoir des difficultés physiques ou cognitives ponctuelles ou durables, quel que soit l'âge
- détenir la carte inclusion mention invalidité, pour les trajets hors agglomération uniquement

Combien ça coûte ?

Une franchise de **6 €** est déduite du **remboursement de chaque trajet, préalablement payé au prestataire par l'utilisateur**.

- 1** **Contactez le CIAS pour vous inscrire, si vous remplissez les conditions d'attribution** :



02 51 55 55 55



tuvasou@payssaintgilles.fr



**Centre Intercommunal d'Actions Sociales
du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant – CS 63 669 – Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex**

- 2** **Réservez votre trajet** auprès du prestataire d'accompagnement
- 3** **Payez votre trajet**, recevez une facture acquittée et transmettez-la au CIAS pour être **remboursé dans les meilleurs délais**.



Cofinancé par
l'Union européenne

payssaintgilles.fr



CIAS

